



Dans le cadre de la Fête du livre de Kinshasa 2017,
le pôle EUNIC RDC organise le Prix

- Prix de la meilleure nouvelle
- Prix du meilleur livre
- Prix du jury



Règlement du concours du prix



PRÉAMBULE

La littérature demeure l'art par excellence par le biais duquel s'expriment les esprits inspirés et éclairés d'une Nation, d'un peuple ou du monde en général. Chaque période de l'histoire garde les traces nobles sinon déterminantes des hommes de lettres : les écrits qui ont apporté la lumière et changé les cours de l'Histoire. Il en va sans dire que la littérature est l'âme de la culture, l'âme d'un peuple, l'âme d'une société.

En République Démocratique du Congo, la littérature est bien là : le peuple écrit. Les statistiques de certaines études ont démontré que les Congolais écrivent beaucoup et se placeraient même en tête du classement de production de titres en Afrique subsaharienne. Mais, le constat est que ce secteur est trop marginalisé et manque d'un réel soutien institutionnel. La littérature serait quelque peu l'enfant pauvre du monde artistique congolais.

Depuis quelques temps, on constate par ailleurs un regain d'espoir dans ce domaine, des mouvements littéraires se créent, des événements aussi. Ces initiatives ont besoin d'appuis sérieux et d'un accompagnement significatif de la part des institutions et des pouvoirs publics.

C'est dans ce contexte que le Pole-Eunic¹ en RDC (regroupement d'institutions et de centres culturels européens actifs en RDC) et la Délégation de l'Union Européenne en République Démocratique Congo ont décidé de créer et d'organiser chaque année un prix littéraire (concours d'écriture et prix du livre) en appui à la «Fête du Livre de Kinshasa», à l'attention de tous les Congolais, afin de promouvoir le secteur littéraire de ce grand pays, plein de talents, au cœur de l'Afrique et au carrefour des cultures du monde.

¹ Le Pole-Eunic RDC, a été créé en mai 2016

Il regroupe le Centre Wallonie-Bruxelles, l'Institut-Français, le Goethe-Institut, l'Institut Camoes et les coopérations culturelles des Ambassades d'Espagne et d'Italie.



RÈGLEMENT

Article 1.

En vue de promouvoir le secteur littéraire en République Démocratique Congo, le pôle-EUNIC RDC, avec le soutien de la Délégation de l'Union Européenne en RDC, a décidé, dans le cadre de la Fête du livre de Kinshasa, de la création d'un Prix Littéraire à l'intention de tous les passionnés de littérature dénommé : «PRIX MAKOMI», Prix européen de littérature congolaise.

Article 2.

« PRIX MAKOMI » est un concours littéraire annuel à l'attention des écrivains congolais (amateurs comme confirmés) ayant pour but de promouvoir le secteur en récompensant les lauréats de la compétition et distinguant les meilleures productions littéraires annuelles et les auteurs ou personnalités de bienfaisance qui se seraient distingués dans le domaine de la littérature : un écrivain, un auteur, un politique, un mécène, etc.

Article 3.

Le Prix Makomi se subdivise en trois sections :

- Le prix de la meilleure nouvelle
- Le prix du meilleur livre
- Le prix du jury

SECTION 1 : PRIX DE LA MEILLEURE NOUVELLE

Article 4.

Le prix de la meilleure nouvelle (littéraire) est la section du Prix Makomi qui s'adresse à tous les écrivains congolais sans distinction d'âge, acceptant de concourir en proposant une nouvelle (court récit fictif) répondant au thème et à certains critères de l'édition Fête du livre en cours.

Article 5.

Dans l'esprit du concours : la nouvelle est un récit court de fiction écrit en prose, autour d'un événement impliquant un dénouement surprenant, inattendu... Elle peut être réaliste, fantastique, policière ou de science-fiction ;

Chaque édition du concours se basera sur un thème particulier qui sera communiqué aux participants lors du point de presse de lancement. Le thème retenu pour la première édition est : « Histoires d'Afrique, histoires d'avenir » (thème de la 5^{ème} édition de la Fête du Livre de Kinshasa).

La nouvelle à soumettre doit être inédite, écrite en français, saisie sur ordinateur, de 5 à 10 pages (soit pas plus de 6000 mots, taille 12, times new roman), ne portant aucun signe distinctif pour sauvegarder l'anonymat.

Article 6.

La participation au concours est individuelle, libre, gratuite et ouverte à tous les candidats (écrivains de nationalité congolaise habitant en RDC ou à l'étranger).

Le candidat ne peut présenter qu'une seule œuvre.

Article 7.

La soumission de l'œuvre se fait par voie électronique à l'adresse : prixfmakomi@gmail.com

Une page de présentation du candidat avec ses coordonnées (adresse physique et téléphonique) devra accompagner l'œuvre.

Le délai de soumission ou de participation pour la première édition démarre juste après le lancement officiel, le 08 Juin 2017, et se clôture le 15 août 2017 à minuit heure de Kinshasa.

**Article 8.**

Le premier Jury, composé d'hommes et de femmes reconnus dans l'univers littéraire, se charge de présélectionner dix meilleures nouvelles. Pour déterminer les trois lauréats, cette présélection sera ensuite soumise à un second jury.

Article 9.

Le second jury, spécialement constitué de lycéens de différentes nationalités des établissements partenaires de la Fête du Livre, se charge de désigner les trois lauréats parmi les textes présélectionnés par le premier jury.

Article 10.

Les œuvres soumises sont jugées de façon anonyme, en fonction de la qualité, du thème, du style et de l'originalité de la fiction.

Les jurys sont souverains. Ils ne sont pas obligés de motiver leur décision. Leur avis est sans appel.

SECTION 2 : PRIX DU MEILLEUR LIVRE DE L'ANNÉE

Article 11.

Le prix du meilleur livre s'adresse à tous les auteurs congolais (fiction ou essai) ayant publié un ouvrage intéressant et remarquable.

La compétition concerne les œuvres publiées dans courant de l'année éligible pour l'édition en cours. Le participant répondant à ces critères dépose deux exemplaires de son ouvrage auprès des organisateurs à la Médiathèque de l'Institut Français, accompagnés d'une note biographique et d'un résumé de l'œuvre. L'année d'éligibilité pour la soumission des ouvrages à la première édition part de janvier 2016 à Août 2017.

Article 12.

L'article 10, s'applique mutatis mutandis pour les ouvrages soumis au prix du meilleur livre.

Il n'y a qu'un seul jury : celui composé des hommes et des femmes reconnus dans l'univers littéraire en République Démocratique du Congo ou au niveau international.

Article 13.

Le participant, résidant ou non en République Démocratique du Congo, doit posséder la nationalité congolaise et être l'auteur de l'œuvre soumise.

SECTION 3 : LES PRIX

Article 14.

La remise des prix se fait lors d'une cérémonie spéciale pendant la Fête du Livre.

La prise en charge des lauréats pour se rendre à la remise des prix est assurée par les organisateurs mais ne concerne que le déplacement sur le territoire national de la RDC. Les lauréats résidant hors du territoire de la RDC devront prendre en charge leur billet d'avion s'ils souhaitent se rendre à la remise des prix à Kinshasa.

Article 15.

Pour les différentes sections du Prix Makomi, les prix se présentent de la manière suivante :



Art. 15.1. Prix Makomi de la meilleure nouvelle :

Les dix nominés bénéficient d'un abonnement annuel de consultation gratuite dans toutes les bibliothèques des centres culturels ou institutions du Pôle-Eunic et de la publication de leurs textes dans une anthologie spéciale aux éditions Mediaspaul.

En sus de son diplôme, Le troisième prix perçoit une récompense de 500 USD et le deuxième prix une récompense de 1 000 USD.

Le lauréat de la compétition, en sus du diplôme et d'un trophée, perçoit une récompense de 1 500 USD des mains de l'Ambassadeur de l'Union Européenne à Kinshasa.

Art. 15.2. Prix Makomi du meilleur livre :

Le prix Makomi du meilleur livre récompense quatre ouvrages qui reçoivent chacun un diplôme et une récompense de 200 USD.

En sus du diplôme, le lauréat du prix du meilleur livre empoche une récompense de 1 500 USD et son ouvrage sera soutenu pour réimpression (nouveau tirage) ou signature d'un contrat avec les éditions Mediaspaul pour une nouvelle édition.

Art. 15.3. Prix Makomi du Jury

Le Jury est constitué des organisateurs de la Fête du Livre qui décident de remettre ce prix spécial à un des auteurs participants à l'édition en cours. L'heureux élu reçoit un diplôme d'honneur.

Article 16.

À la publication de l'anthologie, Les nominés du prix Makomi de la meilleure nouvelle reçoivent chacun deux exemplaires et s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur pour cette publication et sa diffusion par les organisateurs du Prix et les éditions Mediaspaul.

SECTION 4 : CONTENTIEUX

Article 17.

En participant à ce concours, le candidat accepte de plein gré, sans réserve et dans sa totalité, le présent règlement.

Article 18.

Le Prix est soumis à la réglementation congolaise.

Tout litige relatif à l'interprétation du présent règlement qui ne pourrait être réglé à l'amiable relève de la compétence des juridictions congolaises.

Ainsi fait à Kinshasa, le 06 juin 2017